



## CTL 17 janvier 2018

### Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Les politiques d'austérité concentrent leurs coups sur les fonctionnaires. Jour de carence, gel du point d'indice et augmentation des prélèvements obligatoires (retenue pour pension, CSG) pas ou mal compensées mais aussi suppressions d'emplois encore et toujours marquent la volonté de frapper les fonctionnaires et le service public républicain.

La DGFIP continue à être exemplaire ! Elle supporte une part toujours plus disproportionnée des suppressions d'emplois. C'est inacceptable. Dans le droit fil de la grève massive du 10 octobre, FO-DGFIP revendique l'arrêt immédiat de ces suppressions.

Le CTL de ce jour ne présente pas à notre vote que le dossier emplois. La restructuration du recouvrement forcé nous est présentée pour le moins tardivement alors qu'une partie des transferts a été opérée au 1<sup>er</sup> janvier ! Le document fourni à cette occasion est d'une légèreté qui confine à l'indigence. Ces faits justifient à eux seuls notre boycott en première convocation.

La pétition spontanée des agents des PRS et SIE concernés que nous vous remettons ce jour en dit long sur la non-acceptation des mesures de restructuration que vous prenez.

Lyon, le 17 janvier 2018

- FO : un syndicat, pas un parti ! -



## CTL 17 janvier 2018

### Compte-rendu

Le CTL qui s'est tenu ce jour avait trois sujets à l'ordre du jour dont deux soumis au vote : la restructuration du recouvrement forcé et le dossier emplois 2018.

Sur le premier sujet, vos élus FO ont présenté une pétition spontanément proposée par les collègues du PRS et du SIE Lyon-Centre et soutenue de façon intersyndicale. En quelques heures, celle-ci a connu un franc succès... qui n'en est qu'à son début.

Si le directeur a reconnu qu'il s'était mis en défaut en ne présentant pas le dossier avant le début de sa mise en place, l'administration a cru bon d'affirmer que « tout le monde » s'accordait sur la nécessité de procéder à cette restructuration. La pétition pré-citée établit le contraire.

Sur le fond, la DRFiP organise un transfert de compétences des SIE vers le PRS... mais aussi l'inverse dans une mesure moindre. Nous avons également fait remonter le ras-le-bol général contre ces changements incessants de périmètres, qu'ils soient géographiques ou, comme ici, fonctionnels. Quelle que soit l'organisation, la pénurie d'emplois impose que le travail ne soit plus effectué correctement. Les changements d'organisation ne constituent que des cache-misère.

Sur ce dossier comme sur d'autres, le rejet provient essentiellement de l'insuffisance des effectifs.

Nous avons examiné le « dossier emplois 2018 », dénoncé la poursuite des suppressions d'emplois et les coups portés aux services concernés cette année. Parfois de façon dramatique puisque, par exemple, deux trésoreries vont perdre 25 % de leur effectif B/C ! L'ASR 2019 s'annonce apocalyptique. Nous avons également demandé des explications concrètes sur plusieurs dossiers de suppressions.

Sur ces deux sujets, vos élus FO-DGFIP ont voté contre.

Par ailleurs, la direction a présenté la restructuration de la division de la stratégie qui a absorbé la cellule communication, le tout sous la coupe directe du DRFiP.

L'administration a également présenté deux groupes de travail portant respectivement sur les Poles de Contrôle et d'Expertise (PCE) et concernant le contrôle sur pièces (CSP) d'initiative. Conclusions a priori fin mars, pour application, le cas échéant, le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Sur le sujet PCE, il n'est plus question d'un GT agents. A notre demande il a été répondu que les responsables devaient réfléchir à convier des collègues « si nécessité ».

Enfin, FO-DGFIP a fait acter dans le PV de séance sa contestation déjà formalisée par ailleurs de la validité juridique de la fusion des RAN de Villefranche et Tarare. Mais nous y reviendrons plus longuement par ailleurs.

**Vos élus FO se tiennent à votre disposition pour plus de détail**